

PROCÈS. Le paysan fribourgeois qui négligeait ses vaches a été mis à l'épreuve hier

Il conservera son bétail

CHÂTEL-SAINT-DENIS (FR)

L'agriculteur qui malmenait son bétail depuis 2002 bénéficie d'une dernière chance

Stéphane Bernay
stephane.bernay@lematin.ch

«Je veux garder mes vaches.» Avant le verdict, C. G. avait les larmes aux yeux. Pourtant cet agriculteur de Châtel-Saint-Denis (FR) a joué au dur, vociférant quelques insultes au cours de la journée d'audience d'hier.

Il comparait devant Pascal L'Homme, juge de police du district de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis, parce qu'il avait fait opposition à une ordonnance pénale, qui voulait lui retirer son bétail, maltraité depuis 2002 («Le Matin» des 6 août 2006 et 17 mars 2007).

Bêtes assoiffées en plein soleil, fumiers irrégulièrement sortis de l'étable, lait déversé dans la forêt près de sa ferme, vaches poussées avec sa voiture et jus fécal s'écoulant dans la rivière en contrebas de son tas de fumier figuraient notamment dans les accusations portées contre cet homme de 57 ans, souffrant de déprime, de problèmes d'alcool et d'une

«A la moindre incartade, c'est la taule. Maintenant allez traire vos vaches»

Pascal L'Homme, juge de police

situation sociale difficile. Seul le reproche selon lequel C. G. ne traitait pas régulièrement ses vaches n'a pas été retenu.

Le juge de police a finalement décidé



C. G. est venu au Tribunal de la Veveyse à Châtel-Saint-Denis en tracteur, car il est sous le coup d'un retrait de permis. Charles Elona

qu'il pourrait conserver ses neuf vaches, sept génisses et six veaux. Notamment parce qu'une confiscation est du ressort du service du vétérinaire cantonal fribourgeois, Fabien Loup.

Malgré tout, C. G. est soumis à deux sévères conditions. «Vous devez arrêter toute consommation d'alcool avec suivi médical et vous conformer à toutes les directives de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve qui guidera la gestion de votre exploitation. A la moindre incartade, c'est la taule. Maintenant allez traire vos vaches», a conclu Pascal L'Homme, en précisant qu'il assortissait

la peine d'un sursis de cinq ans et de 60 jours-amendes à 50 francs l'unité. Car C. G. a tout de même été reconnu coupable de délit à la loi fédérale sur la protection des eaux et des animaux, ainsi que d'infraction à la loi sur la circulation routière pour conduite sans permis. Il est d'ailleurs venu à l'audience en tracteur. «Je pense que ça va être très dur pour C. G.», a analysé Fabien Loup.

Me Pierre Mauron, l'avocat du prévenu a salué la dimension humaine du verdict. «C'est un drame humain. Retirer son bétail à cet homme serait le condamner à devenir un déchet de la société sans

lui laisser une toute dernière chance», a-t-il plaidé.

Deux des douze témoignages ont surtout sauvé cet agriculteur. «Celui de la comptable à l'Institut agricole de Grangeneuve. Elle a relevé que si C. G. coulait régulièrement son lait, l'exploitation serait viable. Et celui du dépanneur agricole mandaté pour aider C. G. une fois par semaine dans la conduite de sa ferme depuis janvier 2006», a reconnu le juge de police. Visiblement complètement perdu, C. G. ne se rappelait même plus que le dépanneur agricole avait témoigné et l'a même accablé de reproches. »

SU DO KU

7		8 5		1
1	4		2 9	
9 4	3		1 7	
	2		3 8 6	
5				9
6 7 9			5	
	3 9	4 6 5		
	6 7		2 1	
9		7 3		4

Remplissez la grille en fonction des règles de base du sudoku: les chiffres de 1 à 9 figurent obligatoirement une seule fois sur chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de 3x3. Solution immédiate sur www.sudoku.com et dans «Le Matin» de demain.

Grille No 899
Difficulté: 1/4

Terrible agression

GENÈVE

Une octogénaire est entre la vie et la mort. Aviné et sans doute drogué, son agresseur l'a frappée sauvagement

Xavier Lafargue
xavier.lafargue@lematin.ch

Un apéro trop arrosé, de la drogue: voilà les tristes ingrédients du drame qui a conduit une Zurichoise de 82 ans à l'hôpital, lundi soir. Frappée à coups de pied au visage, elle lutte aujourd'hui pour sa vie.

Tout s'est déroulé au 12, rue de Montbrillant, un immeuble situé derrière la gare Cornavin. Appelés pour

une agression, des policiers découvrent, dans l'allée, un homme allongé par terre, inconscient. A l'arrivée des secouristes, pourtant, ce Tunisien de 20 ans retrouve ses esprits et agresse médecin et ambulanciers. Il est alors arrêté. Mais le drame s'est joué quatre étages plus haut. Selon des témoins, suite à un apéro bien arrosé, le jeune homme a été invité par un locataire du 5e. Il aurait alors consommé un joint de haschich avant de «péter les plombs», poussant le locataire dans les escaliers et le mordant au cou.

Au 4e, l'infortunée octogénaire était sortie sur son palier, alertée par les hurlements. C'est là que son agresseur s'est acharné sur elle, la blessant très grièvement. Le jeune homme n'a pas encore pu être auditionné. Il est prévenu de lésions corporelles graves. »